



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Quarante-huitième session**

Genève, 30 novembre-9 décembre 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session****Additif****Liste des documents****1. Adoption de l'ordre du jour**

ST/SG/AC.10/C.3/95 Ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session

ST/SG/AC.10/C.3/95/Add.1 Liste des documents

Documents de référence

ST/SG/AC.10/1/Rev.19 Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type, dix-neuvième édition révisée

ST/SG/AC.10/11/Rev.6 Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Manuel d'épreuves et de critères, sixième édition révisée

ST/SG/AC.10/30/Rev.6 Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), sixième édition révisée

ST/SG/AC.10/C.3/94 Rapport du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses sur sa quarante-septième session



ST/SG/AC.10/C.4/58 Rapport du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques sur sa vingt-neuvième session

2. Explosifs et questions connexes

a) Épreuves et critères relatifs aux compositions éclair

ST/SG/AC.10/C.3/2015/34 Propositions relatives à l'épreuve des compositions éclair des États-Unis et à l'épreuve HSL des compositions éclair
(Japon)

b) Examen des épreuves de la série 6

ST/SG/AC.10/C.3/2015/40 Critères d'examen supplémentaires pour la Division 1.4
(Canada)

c) Examen des épreuves des parties I et II du Manuel d'épreuves et de critères

ST/SG/AC.10/C.3/2015/41 Remplacement de certaines des épreuves de la série 8 par l'épreuve relative à la pression minimale d'inflammation
(Canada)

d) Examen des instructions d'emballage pour les explosifs

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

e) Norme harmonisée applicable aux marques de sûreté

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

f) Classement des artifices de divertissement

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

g) Classement d'objets sous le No ONU 0349

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

h) Examen du chapitre 2.1 du SGH

ST/SG/AC.10/C.3/94, Rapport du Sous-Comité d'experts du transport des par. 21 et 22 et annexe 1 marchandises dangereuses sur sa quarante-septième session

ST/SG/AC.10/C.4/58, Rapport du Sous-Comité d'experts du Système général par. 8 à 10 harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques sur sa vingt-neuvième session

i) Questions diverses

ST/SG/AC.10/C.3/2015/42 (Canada)	Rubriques supplémentaires pour la disposition spéciale 347
ST/SG/AC.10/C.3/2015/43 (SAAMI)	Agréments par analogie fondés sur les résultats aux épreuves du Manuel d'épreuves et de critères
ST/SG/AC.10/C.3/2015/47 (Royaume-Uni)	Application des dispositions relatives à la sûreté aux objets explosifs, N.S.A.

3. Inscription, classement et emballage

ST/SG/AC.10/C.3/2015/31 et document informel INF.3 (Allemagne)	Affectation des codes BK
ST/SG/AC.10/C.3/2015/32 (France)	Transport des poudres métalliques toxiques
ST/SG/AC.10/C.3/2015/35 (CEFIC)	Création d'une nouvelle rubrique concernant l'ester diéthylique-O de l'acide phosphorothioïque (azanyle de cyanophénylméthylène) O-O (« Phoxime ») dans du n-Butanol
ST/SG/AC.10/C.3/2015/36 (CEFIC)	Critères additionnels pour les matières qui polymérisent
ST/SG/AC.10/C.3/2015/37 (CEFIC)	Peroxydes organiques
ST/SG/AC.10/C.3/2015/45 (AHS)	Proposition d'une nouvelle disposition spéciale pour le transport de produits de consommation et de produits pharmaceutiques contenant de l'alcool éthylique
ST/SG/AC.10/C.3/2015/53 (IATA)	Acceptation des marchandises dangereuses en quantités exceptées dans les trousseaux chimiques et trousseaux de premier secours, disposition spéciale 251
ST/SG/AC.10/C.3/2015/58 (France)	Dispositions spéciales concernant le transport des véhicules, des moteurs ou des machines

4. Systèmes de stockage de l'électricité**a) Épreuves des batteries au lithium**

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

b) Grandes batteries

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

c) Piles thermiques

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

d) Questions diverses

ST/SG/AC.10/C.3/2015/29 (Allemagne)	Emploi de suremballages dans le contexte de la disposition spéciale 188
ST/SG/AC.10/C.3/2015/51 (OICA)	Transport de batteries au lithium endommagées ou défectueuses
ST/SG/AC.10/C.3/2015/52 (IATA)	Examen de la signification du terme « équipement » aux fins de la disposition spéciale 188 et de l'instruction d'emballage P903
ST/SG/AC.10/C.3/2015/56 (PRBA)	Dispositions relatives aux batteries au lithium équipant des engins de transport fermés

5. Transport de gaz**a) Reconnaissance universelle des récipients à pression ONU et non-ONU**

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

b) Questions diverses

ST/SG/AC.10/C.3/2015/39 (ISO)	Insertion de nouvelles normes ISO et révision des normes existantes dans la section 6.2.2
----------------------------------	---

6. Propositions diverses d'amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses**a) Marchandises dangereuses contenues dans des machines, des appareils ou des objets, N.S.A.**

ST/SG/AC.10/C.3/2015/33 (Royaume-Uni)	Marchandises dangereuses contenues dans des machines, des appareils ou des objets, N.S.A.
--	---

b) Marquage et étiquetage

ST/SG/AC.10/C.3/2015/30 (Allemagne)	Étiquettes de dimensions réduites
ST/SG/AC.10/C.3/2015/46 (Fédération de Russie)	Proposition de révision du paragraphe 5.2.2.2.2 du Règlement type

c) Emballages

ST/SG/AC.10/C.3/2015/48 (Norvège)	Emballages pour matières infectieuses
--------------------------------------	---------------------------------------

d) Citernes mobiles

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

e) Autres propositions diverses

ST/SG/AC.10/C.3/2015/38 (Allemagne) Matières susceptibles de former des polymères
– indication de la température critique et de la température de régulation

7. Harmonisation générale des règlements de transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type

ST/SG/AC.10/C.3/2015/44 (Roumanie) Proposition d'insérer la définition de l'« acier de référence » dans la section 1.2.1 du Règlement type

ST/SG/AC.10/C.3/2015/55 (Roumanie) Proposition d'insérer la définition de l'« acier doux » dans la section 1.2.1 du Règlement type

8. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

9. Principes directeurs du Règlement type**a) Affectation des codes E**

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

b) Élaboration de directives relatives à l'utilisation du Règlement type

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

c) Questions diverses

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

10. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)**a) Critères relatifs à l'hydroréactivité**

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

b) Épreuves et critères relatifs aux matières liquides et solides comburantes

ST/SG/AC.10/C.3/2015/49 (France) Programme d'épreuves interlaboratoires : épreuves O.2 (Épreuve pour les matières liquides comburantes) et O.3 (Épreuve pour les matières solides comburantes)

c) Critères de classification relatifs aux gaz inflammables

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

d) Jugement d'experts et force probante des données

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

e) Critères relatifs à la corrosivité

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

f) Mise à jour des références aux directives de l'OCDE

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

g) Utilisation du Manuel d'épreuves et de critères dans le contexte du SGH

ST/SG/AC.10/C.3/2015/50 (Président du Groupe de travail des explosifs) Utilisation du Manuel d'épreuves et de critères dans le contexte du SGH

Documents de référence

ST/SG/AC.10/C.3/2014/61 (Secrétariat)

Document informel INF.8 et Add.1 à 5 (quarante-cinquième session) (Secrétariat)

h) Questions diverses

ST/SG/AC.10/C.3/2015/54 (DGAC) Interdiction au transport des pictogrammes du SGH utilisés à d'autres fins que le transport lorsqu'ils ne figurent pas dans une étiquette complète

ST/SG/AC.10/C.3/2015/57 (DGAC) Apposition d'étiquettes SGH sur des emballages extérieurs non soumis aux règlements de transport des marchandises dangereuses

11. Questions diverses

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

12. Adoption du rapport
